AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0502026-DE
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Affectation du résultat de clôture – Ville de Nérac

N° 050/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0502026-DE
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : SANCHEZ Frédéric

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif :

- présente un résultat de fonctionnement de : .....1 807 541.17 €
- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) excédentaire de : .....287 837.28 €
- présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de : .1 194 815.47 €

Compte tenu de la nécessité d'apurer le compte 1069 sur une période de 10 ans à compter des résultats 2024, il sera intégré au BP 2026 au résultat d'investissement reporté le montant de – 7105.57 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé qui précède,
DECIDE A L'UNANIMITE :

➢ **D'AFFECTER** les résultats de la façon suivante :

- Affectation du résultat d'investissement reporté (recettes - ligne 001) : .....280 731.71 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé (recettes - ligne 1068) : .....914 083.76 €
- Affectation du résultat de fonctionnement reporté (recettes – ligne 002) : ..... 893 457.41 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,